



Plan D'assurance-Retraite - Vu à Prime Temporaire

Parfois, on peut vraiment tout avoir!

Protéger la sécurité financière de votre famille peut également vous aider à atteindre le niveau de vie que vous méritez à la retraite.

Le problème

La plupart des gens ne voient dans l'assurance vie permanente que le versement d'un montant au décès d'une personne. Ils savent que c'est un moyen très efficace pour couvrir le paiement des impôts au décès, laisser un patrimoine aux êtres chers ou faire un don de bienfaisance.

Mais qu'en est-il de la planification de la retraite? Sans une planification minutieuse, vous n'aurez peut-être pas suffisamment d'épargne à la retraite pour maintenir votre niveau de vie actuel.

Quelles sont vos options?

En général, pour la retraite, on pense aux REER et aux autres régimes enregistrés. Pour bien des gens, les régimes enregistrés représentent la principale source de revenu de retraite. Mais le montant que vous pouvez cotiser à ces régimes est limité, de sorte que votre capital accumulé ne suffira peut-être pas à vous procurer le revenu de retraite désiré.

Nous vous proposons donc notre Plan d'assurance-retraite. Il fait appel à un contrat d'assurance vie permanente qui vous apporte la protection dont vous avez besoin ET à un élément additionnel inédit... l'accès à des capitaux libres d'impôt durant votre retraite.

Fonctionnement

En vertu du droit fiscal actuel, la valeur de rachat d'un contrat d'assurance vie fructifie en franchise d'impôt, sous réserve de certaines limites. Le Plan d'assurance-retraite vous

donnera un jour accès à cette valeur. Que vous vouliez augmenter votre revenu de retraite, acheter une résidence secondaire ou faire un voyage, le Plan d'assurance-retraite vous permettra d'obtenir un emprunt bancaire en donnant en garantie la valeur de rachat de votre contrat.

L'emprunt bancaire vous procure les liquidités désirées... en franchise d'impôt, et vous pouvez le rembourser qu'au décès de l'assuré. Le capital-décès libre d'impôt servira alors à rembourser l'emprunt, le reliquat étant versé au bénéficiaire désigné dans le contrat.

Cette solution vous convient-elle?

La planification successorale et de votre retraite est essentielle au maintien d'une bonne situation financière et nécessite beaucoup de réflexion.

Le Plan d'assurance-retraite s'adresse généralement aux personnes qui

- ont besoin d'une assurance vie permanente;
- ont entre 30 et 55 ans;
- sont imposées à un taux marginal élevé;
- ont versé la cotisation maximale à leur REER et à leur régime de retraite;
- veulent augmenter leur revenu de retraite avec des sommes libres d'impôt;
- veulent payer moins d'impôt sur leurs placements; et
- ont réduit au minimum leurs dettes non déductibles.

La meilleure solution

L'assurance vie est un outil très efficace pour la planification de la retraite. Le produit VU à prime temporaire de la Financière Manuvie, combiné avec le Plan d'assurance-retraite, vous procure, dans l'immédiat, une protection permanente et, à la retraite, des liquidités libres d'impôt.

Voici un exemple de la façon dont la VU à prime temporaire et le Plan d'assurance-retraite se conjuguent avec efficacité pour la planification de la retraite. Cet exemple repose sur les hypothèses suivantes :

Homme, 40 ans, non-fumeur	
Montant d'assurance nécessaire	1 000 000 \$
Période de dépôts prévue	15 ans
Taux d'imposition personnel	45 %
Âge prévu pour la retraite	65 ans
Espérance de vie	85 ans
Objectif de revenu de retraite net d'impôt provenant de contrats non enregistrés	45 000 (approximatif)
Taux de l'emprunt bancaire	7 %

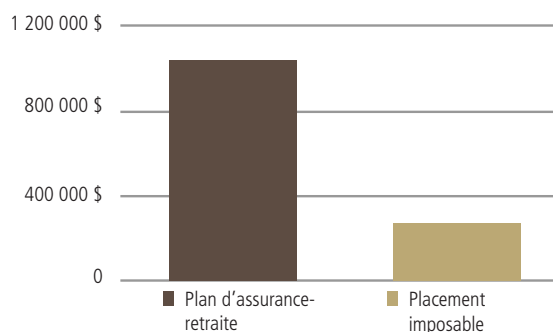
VU à prime temporaire et le Plan d'assurance-retraite	Placement imposable	
Dépôt annuel	35 000 \$	35 000 \$
Taux de rendement	5%	5%
Versement annuel libre d'impôt	47 088 \$	47 088 \$
Versement total libre d'impôt durant la retraite	941 760 \$	941 760 \$
Capital-décès à 85 ans	3 012 024 \$	270 670 \$
Solde de l'emprunt à 85 ans	1 973 977 \$	0
Valeur Nette De La Succession	1 038 047 \$	270 670 \$

Les garanties et la souplesse d'aujourd'hui vous apportent la tranquillité d'esprit pour demain

La VU à prime temporaire est un contrat vie universelle à l'intention des personnes qui veulent une assurance vie dont ils auront terminé de payer les primes à une date fixe. Facile à comprendre et à gérer, cette assurance permanente comporte des coûts de l'assurance garantis, des valeurs de rachat garanties, diverses périodes de paiement et des possibilités de croissance avec report d'impôt grâce aux nombreux comptes de placement offerts.

- Vous pouvez personnaliser l'assurance vie selon votre mode de vie, votre budget et vos objectifs financiers en y ajoutant, à n'importe quel moment, des composantes comme les garanties Assurance temporaire, Protection des enfants et Exonération en cas d'invalidité totale.
- Des placements souples – les dépôts additionnels dépassant le montant minimum requis se capitalisent dans le contrat à l'abri de l'impôt et s'ajoutent au montant de votre protection.
- Vous recevez des relevés périodiques affichant les taux de rendement pour que vous puissiez contrôler le rendement de votre contrat.
- Vous pouvez suivre le rendement de votre placement tous les jours sur notre site Web : www.manuvie.ca/vu.
- Ce produit est offert par la Financière Manuvie, l'une des plus importantes et des plus solides compagnies d'assurance vie du Canada.

Valeur nette de la succession



Le produit VU à prime temporaire est offert par la Financière Manuvie. Le présent document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de Manuvie. Les noms Manuvie et Financière Manuvie, le logo qui les accompagne et le titre d'appel « Pour votre avenir » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK2038F 10/2011

Financière Manuvie

solide fiable sûre avant-gardiste

Pour votre avenir^{MC}